

LA LETTRE AUX ASSOCIATIONS D'USAGERS

Édito

La question de l'accessibilité est un sujet essentiel de la mobilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou de gêne temporaire, mais aussi pour les conditions de transport de tous. Afin d'apprécier au mieux le ressenti de la population francilienne avec ou sans handicap sur l'accessibilité de la chaîne de déplacements, le STIF a lancé en 2013 une grande enquête sur la mobilité des personnes à mobilité réduite (PMR), dont vous retrouverez les principaux résultats dans ce numéro de STIF en ligne. Elle constitue aujourd'hui un point de référence pour apprécier la situation existante et poursuivre les actions engagées.

En effet, la mise en accessibilité des réseaux est une priorité dans tous les travaux d'infrastructures décidés et financés par le STIF, qui s'est traduite par l'élaboration d'un programme cadre, le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA), en concertation avec l'ensemble des acteurs des transports franciliens (transporteurs et associations représentatives des PMR, Région, Départements), et adopté par le STIF en 2009. Rappelons que le SDA vise à :

- garantir l'accessibilité du réseau routier dans les meilleurs délais ;
- assurer une prestation de service et d'information complète et cohérente ;
- renforcer l'accessibilité à l'information voyageurs ;
- s'engager sur un rythme ambitieux de mise en accessibilité des gares.

L'agenda d'accessibilité programmé, qui fixe notamment un calendrier précis des travaux restant à réaliser sur les réseaux ferrés et routiers d'ici 2024, vient d'être finalisé. Il est le fruit d'une concertation intense avec les transporteurs, les collectivités et les associations représentatives des personnes à mobilité réduite que je tiens à remercier pour leur contribution essentielle.



Sophie
MOUGARD
Directrice générale
du STIF

À LA UNE

Accessibilité : quelle mobilité pour les personnes en situation de handicap en Île-de-France ?

Le STIF a mené en 2013-2014 **une grande enquête sur la mobilité des personnes à mobilité réduite** pour :

- caractériser la population des personnes à mobilité réduite ;
- comparer la mobilité individuelle des personnes en situation de handicap avec celle de l'ensemble de la population ;
- apprécier le ressenti de la population francilienne avec ou sans handicap sur l'accessibilité de la chaîne de déplacements.

Cette enquête, unique en son genre en France, constitue un **point de référence pour le suivi de la mobilité des personnes en situation de handicap en Île-de-France**.

■ Plus de 4 Franciliens sur 10 sont en situation de mobilité réduite pour la réalisation d'au moins un déplacement dans la journée

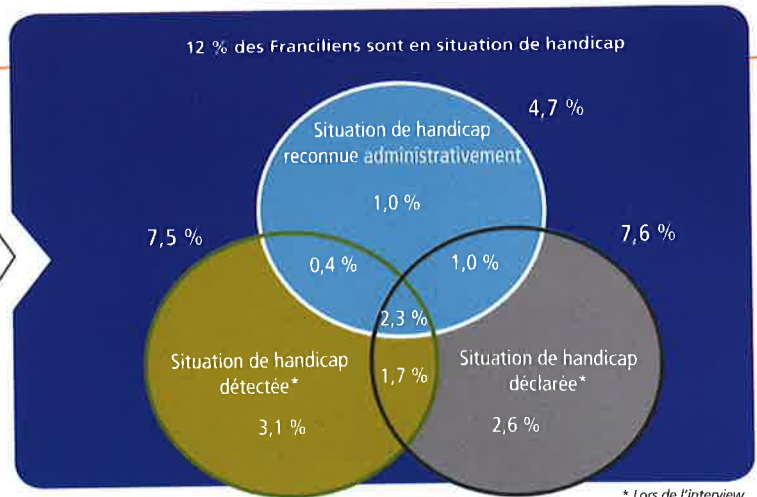
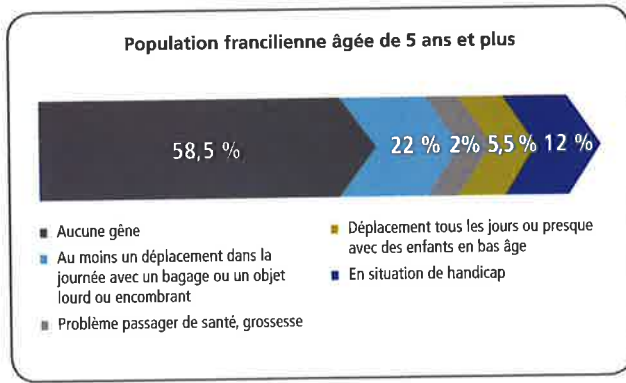
Les situations de gêne temporaire vis-à-vis de la mobilité sont fréquentes. Elles concernent près de 30 % de la population :

- les personnes ayant des problèmes de santé temporaires et les femmes enceintes (2 %) ;
- les personnes qui se déplacent régulièrement avec des enfants en bas âge et modifient leurs comportements de déplacement dans ce cas (5,5 %) ;
- les personnes qui ont fait au moins un déplacement dans la journée avec un bagage ou un objet encombrant (22 %).

12 % de la population francilienne âgée de 5 ans et plus sont en situation de han-



dicap. Toutefois, moins de 5 % disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap.

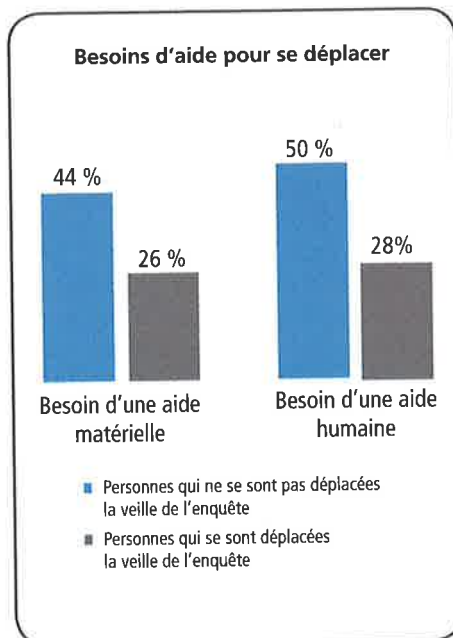


■ Une part importante de personnes en situation de handicap ne se déplacent pas un jour donné

Le phénomène saillant montré par l'enquête est celui de la non-mobilité des personnes en situation de handicap : **19 % des personnes ayant un handicap reconnu ne se sont pas déplacées la veille de l'enquête** contre 7 % pour les personnes qui ne sont pas en situation de handicap. Ce pourcentage est encore plus élevé pour certains handicaps : 20 % pour le handicap mental, 46 % pour les usagers de fauteuil roulant.

Cette difficulté à sortir de chez soi est à rapprocher en premier lieu de la question de l'autonomie. 44 % des personnes qui ne se sont pas déplacées ont en effet besoin d'une aide matérielle et 50 % d'une aide humaine.

D'autres facteurs sont également évoqués pour expliquer la non-mobilité, au premier rang desquels l'état de santé.



Principales raisons évoquées pour une faible fréquence de déplacement (16-59 ans avec un handicap reconnu)

Votre état de santé ne le permet pas	46 %
Vous n'avez pas besoin ou pas envie de vous déplacer	22 %
Vous rencontrez des difficultés pour accéder à la voirie depuis votre domicile	15 %
La voirie n'est pas adaptée pour vous	14 %
Les transports en commun ne sont pas adaptés pour vous	11 %

■ L'accès aux modes de déplacement

La possibilité de se déplacer en voiture en toute autonomie est plus faible au sein de la population en situation de handicap. Entre 16 et 59 ans, 66 % des hommes en situation de handicap reconnu ont le permis de conduire, soit 14 points de moins que pour les personnes sans handicap. Les écarts observés sont du même ordre pour les femmes. Parmi les 16-59 ans, un

peu plus d'un quart des personnes en situation de handicap reconnu ont une voiture adaptée à leur handicap, tandis que 15 % n'en ont pas mais le souhaiteraient.

Concernant les transports collectifs, on n'observe pas d'écart significatif dans la part des personnes possédant un abonnement. Il est à noter qu'une partie

Méthode de l'enquête

L'enquête a été réalisée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de la population francilienne.

Près de 20 000 Franciliens âgés de 5 ans et plus ont répondu au questionnaire de caractérisation de la population. **Les personnes en situation de handicap âgées de 16 ans et plus identifiées par ce questionnaire ont été interrogées sur leur mobilité (2 350 personnes) et leur ressenti (1 430).** D'autres Franciliens, sans handicap, ont aussi répondu à ces deux questionnaires pour permettre la comparaison des résultats.

Les personnes interrogées pouvaient se faire aider d'un proche pour répondre aux questions.

Il est à noter que compte tenu de la méthode d'enquête, seuls les ménages ordinaires (au sens de l'Insee) ont été enquêtés. Les personnes vivant en foyer ou institution spécialisée n'ont pu l'être.

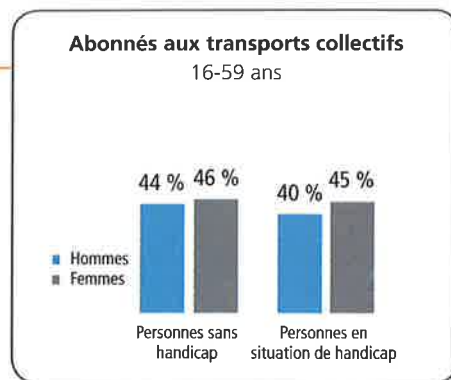
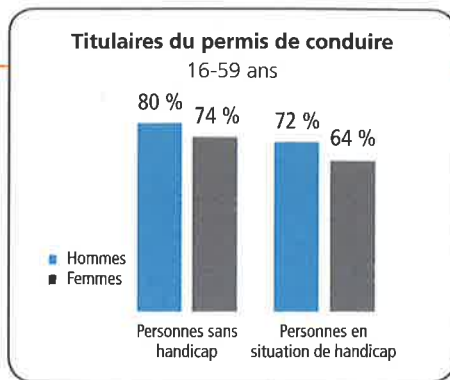
Concernant les **personnes en situation de handicap**, l'enquête les a identifiées selon trois critères reprenant les principes retenus par l'Insee pour l'enquête « Vie quotidienne et santé » (2007) :

- disposer d'une reconnaissance administrative d'un handicap ;
- avoir des limitations fonctionnelles vis-à-vis de la mobilité ;
- déclarer avoir un handicap ou une maladie invalidante entraînant une gêne pour se déplacer.

Le déroulement de l'enquête a été suivi par **deux comités** :

- un comité scientifique rassemblant des experts (DREES, IFFSTAR, CETE Nord Picardie, IAU Île-de-France et DRIEA Île-de-France) qui ont apporté un conseil sur les questions méthodologiques ;
- un comité constitué des associations de personnes handicapées participant au comité de suivi du Schéma Directeur d'Accessibilité qui a notamment contribué à l'élaboration des questionnaires.

des personnes ayant un handicap reconnu peut bénéficier d'un abonnement gratuit à tarif réduit (bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés, ménages non imposables, taux d'invalidité supérieur à 80 %...). Selon l'enquête, c'est le cas de 7 % des personnes en situation de handicap.



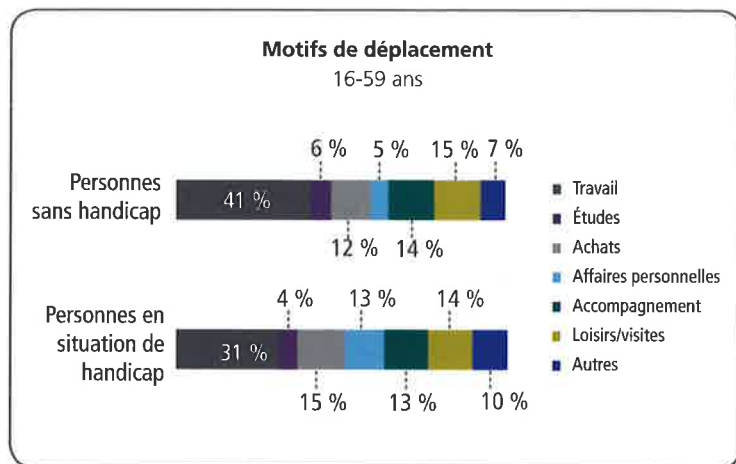
■ Pour les personnes mobiles, des différences limitées

Parmi les personnes qui se sont déplacées la veille de l'enquête, le handicap ne modifie pas en profondeur les niveaux de mobilité. Le nombre moyen de déplacements par jour est assez peu différent de celui des personnes non handicapées. Il en va de même pour les portées et les durées moyennes des déplacements qui varient peu.

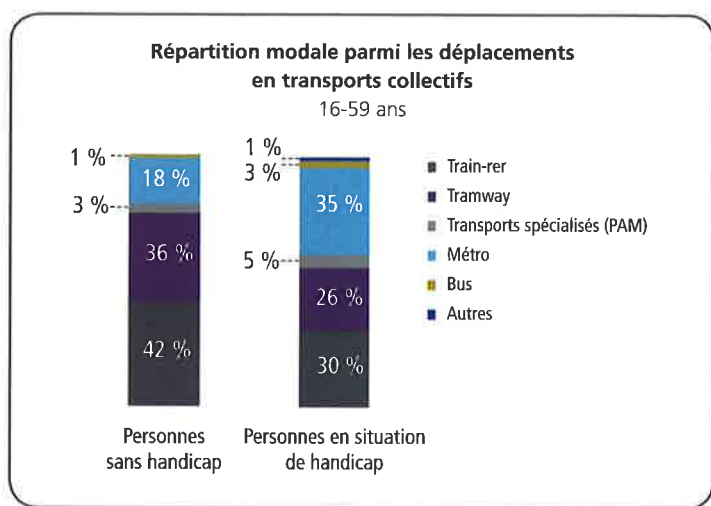
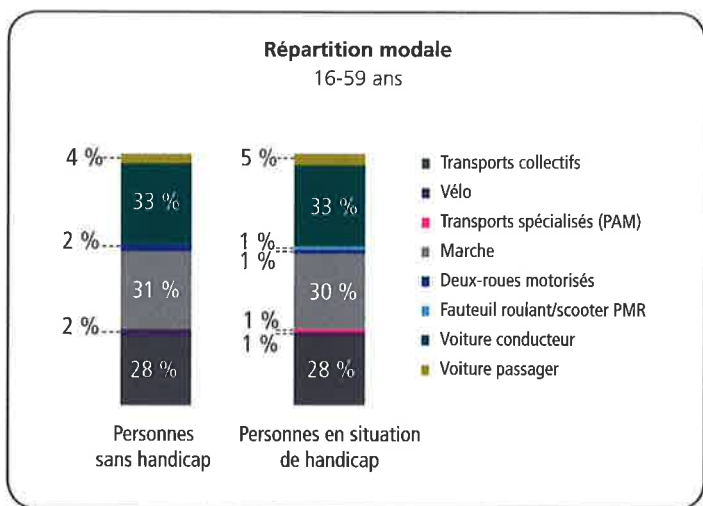
Nombre de déplacements quotidiens parmi les personnes s'étant déplacées la veille de l'enquête



En revanche, les motifs de déplacement sont significativement différents : moins de mobilité liée au travail, plus de mobilité pour affaires personnelles, traduisant notamment la part plus faible d'actifs occupés parmi les personnes handicapées.



■ Les personnes en situation de handicap utilisent autant les transports collectifs que les autres



Si l'on considère l'ensemble de la population en situation de handicap, les transports collectifs sont utilisés dans une proportion semblable au reste de la population.

Pour les personnes utilisant un fauteuil roulant, les services réguliers de transports collectifs sont en partie remplacés par les services spécialisés du type PAM. Ces personnes utilisent aussi la voiture, moins souvent en tant que conducteur, mais plus souvent en tant que passager.

Toutefois, au sein des modes de transport collectif, les personnes en situation de handicap privilégient les modes de surface tels que le bus et le tramway.

Plus de résultats à venir sur le site omnil.fr

Associations ayant participé à l'élaboration et au suivi de l'enquête :

Action Passeraile – AFM / CEREMH – APF – APF IDF – AVH – CFPSAA – CLH 10 et Association Audio IDF et JNA – CCH – CORERPA-IDF – FNATH – Handirail – Mobile en Ville – URAPEI IDF / UNAPEI – UNAPEI – CODERPA 94 – Class-Handicap Paris